



Commune de BEIGNON  
Département du Morbihan  
Arrondissement de Vannes

# PROCES VERBAL

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 25 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire.

Membres en exercice : 18  
Présents : 14  
Votants : 16

Date de la convocation : 16 avril 2025

**PRÉSENTS :** HOURMAND Sylvie, DUVIC Vincent, LE FORT Sandra, FEUTELAIS Pierrick, BIENVENU Cellia, BADOUAL Joël, CASTELLO Catherine, GALODE Alexandra, LABBÉ Pierrick, LANGLOIS Tony, LARGE Patrick, LE CAIN Johann, RIALET Sébastien, WACQUEZ Pierre-Arnaud.

**ABSENTS EXCUSÉS :** BOUCHARD Olivier (pouvoir à LANGLOIS Tony), MORAND Véronique, THEBAUD Marie-Louise (pouvoir à WACQUEZ Pierre-Arnaud)

**ABSENT NON EXCUSÉ :** MULLER Yves

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le conseil à élire un secrétaire.

Sébastien RIALET est élu secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

Les points 6 et 7 sont annulés.

1. Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 21 mars 2025
2. Renouvellement de la convention de mise à disposition du service partagé *voirie, patrimoine, déchets, urbanisme* avec de l'Oust à Brocéliande communauté
3. Morbihan énergies programme exceptionnel
4. Monument aux morts : rénovation
5. Point à temps automatique
6. Décisions modificatives **Annulé**
7. Subventions aux associations : subventions exceptionnelles (sous réserve) **Annulé**
8. Questions diverses
9. Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation
10. Informations diverses

## Affaires présentées par le Maire

### 1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2025 D20250401

Chaque conseiller a reçu le projet de procès-verbal de la séance du 21 mars 2025.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte rendu de la séance du 21 mars 2025.

**2- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE PARTAGÉ VOIRIE, PATRIMOINE, DÉCHETS, URBANISME AVEC DE L'OUST À BROCELIANDE COMMUNAUTÉ D20250402**

Vu les articles L 5211-4-1-III et IV du code Général des Collectivités Territoriales définissant les modalités de fonctionnement du « service partagé » en matière de voirie, patrimoine, déchets et urbanisme (DICT...)  
Vu la délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2024 adoptant les tarifs des travaux réalisés par les services communautaires pour les communes membres applicables à partir de 2025,  
Vu la convention de mise à disposition de « service partagé » et du tarif des prestations effectuées, reçue le 11 avril 2025, pour une durée de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup>/01/2025 au 31/12/2027.

Considérant l'intérêt pour la commune de renouveler la convention permettant la mise à disposition du « service partagé » afin de diminuer certaines dépenses,  
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De poursuivre la participation au « service partagé » proposée par de l'Oust à Brocéliande Communauté,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer à la convention « service partagé », d'une durée de 3 ans, et signer tout document nécessaire à l'exécution de cette dernière.

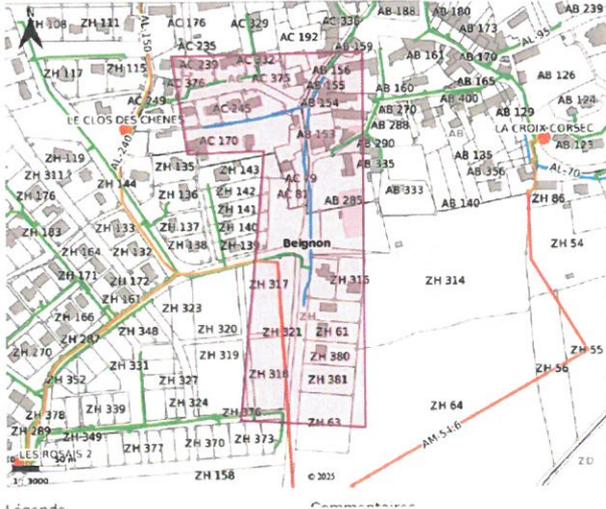
**Affaires présentées par Joël BADOUAL, adjoint**

**3- MORBIHAN ÉNERGIES PROGRAMME EXCEPTIONNEL D20250403**

M. BADOUAL informe l'assemblée de la mise en place par Morbihan Énergies, d'un programme exceptionnel de soutien en 2025 concernant l'effacement des réseaux électriques. Le comité syndical de Morbihan Énergies a validé un programme de soutien exceptionnel aux investissements pour l'enfouissement des réseaux électriques à l'occasion des opérations d'aménagements urbains portées par les communes.

Pour être éligibles les projets d'effacement devront répondre aux conditions suivantes :  
- un effacement des réseaux électriques prenant place dans une opération structurante d'aménagement - un secteur d'intervention par commune  
- un montant de travaux sur le réseau électrique plafonné à 140 000 € HT  
- des travaux déclenchés en 2025.

Ce programme exceptionnel permet l'effacement électrique entièrement pris en charge par le syndicat Morbihan énergies (au lieu des 35 % habituels), l'effacement télécom est à la charge de la commune, celui de l'éclairage public, financé à hauteur de 25 %.  
Le secteur de la rue de la Foy a été proposé



Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les montants relatifs à l'opération dans le tableau ci-dessous et autorise le Maire à signer les conventions et tous documents administratifs relatifs à cette opération.

Adresse : Effacement des réseaux  
rue de la Foy

### ELECTRICITE

Coût des travaux (pour information)  
Participation de la commune

A  € TTC  
B  € calculé sur le montant HT (1)

(1) Morbihan Energies, propriétaire du réseau électrique fait son affaire de la récupération de la TVA  
A titre informatif, la participation de la commune est à imputer au compte 204 - Subventions d'équipement versées

### ÉCLAIRAGE PUBLIC

Coût des travaux  
Participation de Morbihan Energies

C  € TTC  
D  € calculé sur le montant HT (2)  
Points Lumineux

(2) La commune, propriétaire du réseau d'éclairage public, fait son affaire de la récupération éventuelle de la TVA  
A titre informatif, la participation de Morbihan Energies est à imputer au compte 13 - Subvention d'investissement

### TELECOM

Coût des travaux

E  € TTC

18% du câblage cuivre à charge de la commune : 108 € HT (ordre de grandeur)  
Le câblage est hors Maîtrise d'ouvrage Morbihan Energies et fera l'objet d'une convention entre Orange et la Commune

### RÉSEAUX COMMUNICANTS (SMART) hors matériel et câblage

Coût des travaux

F  € TTC

A ce stade, la commune n'a pas exprimé de besoin de réseaux communicants (SMART)

### BILAN SYNTHETIQUE

Sur un coût total de travaux de (F = A+C+E) :

La commune inscrit à son budget d'investissement

(H = B+C+E+F) :

Elle recevra en recettes (I = D) :

G  € TTC  
H  €  
I  €

## 4- RÉNOVATION DU MONUMENT AUX MORTS

D20250404

M. BADOUAL présente le devis réalisé par la SARL Philippe THIEL pour la rénovation du monument aux morts. Il s'agit essentiellement de refaire les plaques devenues illisibles et les reclasser. Le prénom complet de la personne sera ajouté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le devis de De la SARL Philippe THIEL pour un montant net de 7 285,00 € HT.
- sollicite les subventions auprès des services départementaux de l'office national des combattants et victimes de guerre à hauteur de 50 %
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer le devis et tous documents administratifs relatifs à cette affaire et à solliciter les subventions.

Madame le Maire remercie Messieurs Pierre LABBÉ et André CROSNIER qui ont apporté leur contribution à M. BADOUAL pour retrouver tous les noms et s'assurer de l'exhaustivité de la liste.

## 5- POINT A TEMPS AUTOMATIQUE (PATA)

D20250405

M. BADOUAL rappelle que le point a temps automatique consiste à refaire l'étanchéité sur les routes, il s'agit de rustines avec du goudron et du gravier, afin d'éviter que les grands coups de froids ne dégradent les routes.

Il présente le devis réalisé par De l'Oust à Brocéliande Communauté pour la réalisation du programme de PATA 2025 qui consiste à entretenir les routes grâce à des rustines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- entérine la validation du devis de De l'Oust à Brocéliande Communauté pour un montant net de 6 534,40 €.
- autorise le Maire à signer le devis et tous documents administratifs relatifs à cette affaire.

## 6- DÉCISIONS DU MAIRE PRISE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

Vu les articles L2122-22 du CGCT permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

### A. Décision

Signature de la conventions OBC - Ecofinances pour l'optimisation bases fiscales

### B. Devis signés

Date	Fournisseur	Intitulé	Montant en € TTC
26-févr	Hyd&Therm	Entretien chauffage école	3 973,55
26-févr	Boschet Frères	Aspirateur mairie	250,74
06-mars	Frans Bonhomme	Buses	1 398,46
06-mars	SMBA	Marquage et panneaux	606,12
06-mars	Cardi Ouest	Défibrillateur - remplacement	1 438,80
13-mars	Le petit atelier	Réparation broyeur	1 683,92
13-mars	Distrivert	Fleurissement	1 428,69
19-mars	Les halles de Brocéliande	Boisson inauguration	533,60
29-mars	Pro Cuisine	Norvégiennes	249,06
02-avr	Bompays	Changement des skydômes de l'école	4 666,56
02-avr	Micro C	2 portables école	1 968,00
02-avr	La Loggia	Spectacle médiathèque	300,00
09-avr	Daou'Click informatique	Ordinateur domicile partagé	549,00
09-avr	Suez	Couverture sur débitmètre	1 236,00
09-avr	Eurovia	Curage et caméra EP rte des étangs	1 560,00
10-avr	Féerie	Illuminations	3 404,40
11-avr	Boschet Frères	Téléviseur église	1 051,42

## 7- INFORMATIONS DIVERSES

- PLU : résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 mars au 18 avril 2025.

- ◆ 6 permanences de la commissaire enquêtrice

- Réunions de quartier :

<b>Bourg Nord</b> - à la salle du conseil municipal  10 H – 12 H	<b>Bourg Sud, Lotissement les Rosais et la Chesnaie</b> - au rond point de la gare  10 H – 12 H	<b>Le Plessis Ouest</b> - au niveau de l'abri bus -  10 H – 12 H	<b>Le Val Es Lan, La Rivière, La Fosse Noire et le Plessis Est</b> - Rue du Ruisseau au niveau de la patte d'oie  10 H – 12 H	<b>La Vigne, Launay, et La Daoutte</b> - au niveau de la boîte aux livres  18 H30 – 20 H30	<b>Le Poteau et La Justice</b> - devant le 9 chemin des Ajoncs  18 H 30 – 20 H 30
Samedi 26 avril	Samedi 03 mai	Samedi 17 mai	Samedi 24 mai	Vendredi 06 juin	Vendredi 13 juin

- Prochain conseil municipal : Vendredi 23 mai 2025

■ Agenda :

- ♦ Samedi 3 mai à 11 h 30 : inauguration du Jump Line
- ♦ Dimanche 4 mai : vide grenier association les amis des chats libres de Beignon
- ♦ Samedi 24 mai 2025 : marche gourmande – APEL Sainte Marie

■ **OBC : diagnostic de territoire - prolongation du questionnaire jusqu'au 15/05**

**DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE 2025**

**ET Si ...**

**ON VOUS DONNAIT LA PAROLE ?**

**ON ABORDAIT L'AVENIR ENSEMBLE ?**

**du 01.04 au 30.04**

**Petite enfance | Parentalité**

**Enfance | Jeunesse | Cadre de vie**

**Vie sociale | Accès au droit**

**POUR PARTAGER VOS IDÉES ET DONNER VOTRE AVIS RENDEZ-VOUS :**

En ligne sur [www.eust-broceliande.bzh](http://www.eust-broceliande.bzh) et OBC Mobile

En flashant le QR code <https://url.me/qP9Gec>

Sur place dans les services OBC au Centre social TiMozaik à Guer, auprès des partenaires ou de votre mairie

Caf de Beignon, Mozaik, Beignon

[Lien vers le questionnaire](#)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Maire,

Sylvie HOURMAND



Le Secrétaire de séance,

Sébastien RIALET

